## RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

## DOCUMENT D'ORIENTATION

Tous ensemble agissons ! Pour une véritable revalorisation des retraites Pour la reconquête et le développement des services publics

Le montant des pensions retraites a été gelé durant 2 ans 1/2 par le gouvernement (1er avril 2013 au 1er octobre 2015). Les retraités n'ont eu pour solde de tout compte que 0,1 % au 1er octobre.

Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader. 10% des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, de nombreux retraités de 60 à 69 ans sont contraints d'occuper un emploi en raison du montant insuffisant de leur pension.

Retraités et actifs, ensemble, doivent lutter pour la défense de la protection sociale, du pouvoir d'achat des retraités, le droit à la santé, au logement, bref le droit à vivre dignement sa retraite...

Les retraités ont été nombreux à manifester avec les jeunes, les salariés et les privés d'emploi pour refuser le projet de loi contre le travail. Cette loi a pour objectif de faire « baisser le coût du travail » pour satisfaire le patronat. Cela aurait pour conséquence une baisse des cotisations versées aux caisses de retraite, qu'elles soient de base ou complémentaires. Il y a donc un grand danger pour les pensions de retraite et pour la Sécurité sociale.

Les retraités sont des citoyens à part entière. Ils ont contribué au développement économique et social de ce pays. Ils ne demandent pas la charité mais la dignité!



## L'UFR REVENDIQUE:

- le retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions et retraites au 1er janvier et le rattrapage des 30 mois sans revalorisation :
- l'indexation sur l'évolution des salaires ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète à 1 700 € net ;
- un rattrapage immédiat de 500€;
- le rétablissement de la demipart fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés ayant élevé un enfant et le retour à l'exonération fiscale des majorations familiales de pension pour les retraités ayant eu 3 enfants et plus ;
- le maintien et l'amélioration des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources :
- la prise en charge intégrale de la perte d'autonomie par la branche maladie de la SS et la suppression de la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie). Compte-tenu de l'insuffisance de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, il faut augmenter les moyens pour l'amélioration de la prise en charge à domicile ou en établissement;
- la construction d'EHPAD et de maisons de retraites publiques avec des tarifs accessibles à tous ;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.
- la sauvegarde des régimes complémentaires AGIRC-ARRCO et IRCANTEC.

## POUR UN SYNDICALISME CGT RETRAITÉS DYNAMIQUE ET RENFORCÉ

Si nous voulons contribuer à construire une société alternative plus juste pour tous les travailleurs, actifs comme retraités, il nous faut pour cela concevoir une intervention syndicale CGT qui s'étende à toutes les composantes du salariat, y compris l'ensemble de la population retraitée qui est, dans son immense majorité, anciennement salariée et dont l'avenir est très fortement interdépendant des actifs, lesquels seront aussi de futurs retraités.

Pour cela, une approche du syndicalisme CGT des retraités s'impose qui ne soit pas seulement un syndicalisme de fidélité et de force d'appoint.

Le syndicalisme retraité CGT doit porter deux dimensions, professionnelle et territoriale.

Le déploiement de l'activité de notre union sur les lieux de vie suppose, à l'évidence, une réflexion approfondie sur notre place dans la fédération tout d'abord, puis dans l'UCR, l'UGFF ainsi que dans les UD et les UL.

Investir les lieux de vie où s'élaborent et se construisent les revendications spécifiques aux retraités : les villes où nos adhérents demeurent, les structures dans lesquelles ils militent, UL ou UD, collectifs retraités du type UGFF, UCR, union fédérale...

Une telle démarche suppose un renforcement significatif de notre syndicalisation ce qui passe d'abord par la continuité syndicale : ne pas perdre d'adhérents lors du passage à la retraite.

Alain Barbier - CE de l'UFR